

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Marie SENERS (sortie à la délibération n°2012.02.04).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55



N° de l'ordre du jour :

2012.01.12 : Avenant n°2 au marché 812 188 ; marché de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur donne lecture de la délibération.**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé le 16 octobre 2009 un appel d'offres ouvert concernant la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la société TRIADIS SERVICES a été choisie comme attributaire du marché, choix qui lui a été notifié le 15 avril 2010.

Ce marché étant un marché à bons de commande sans minimum ni maximum imposé, les prestations sont réglées en fonction des quantités réellement mises en œuvre par application des prix unitaires figurant dans le bordereau des prix.

Or, le coût de traitement des bouteilles de gaz spécifiques n'a pas été prévu dans le bordereau des prix unitaires initial.

Ainsi, il est proposé d'ajouter les prix unitaires suivants, par avenant :

Traitement des bouteilles de gaz spécifiques	Prix unitaire € HT A l'unité
Bouteille de gaz d'oxygène, azote et hydrogène	33.00
Bouteille de gaz acétylène	145.00

Le montant global estimatif du marché reste inchangé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°2 passé au marché de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - marché n° 812 188, relatif à l'ajout de prix unitaires pour le traitement des bouteilles de gaz spécifiques type oxygène, azote, hydrogène et acétylène dans le bordereau des prix unitaires ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc aux articles : 611 « Prestations de service ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

• Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).



Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PRÉF. 78
130212